

Compte-rendu du deuxième conseil d'école de St Martin des Besaces :
jeudi 11 février, 17h30-19h30



Présents :

Parents d'élèves : Mme Jahu, Mme Mauduit, Mme Plessis

Enseignants : Mme Bourdon, Mme Cadeau, Mme Geffroy, Mme Lemoussu, Mme Paul, Mme Rousseau, M. Beer

Absents : M. l'inspecteur (excusé)

Pour des raisons sanitaires, l'ensemble des membres du conseil n'a pas été convoqué.

I. Fonctionnement du conseil d'école

II. Restauration scolaire et hygiène

III. Vie scolaire

*** évolution des effectifs**

Actuellement, il y a 239 élèves dans l'école. Depuis le début de l'année, il y a eu 8 départs et 2 arrivées. Pour la rentrée prochaine, il y aura 31 CM2 qui quitteront l'école et 22 PS de prévus soit un différentiel de – 11 élèves, ce qui amène à un effectif de 228 élèves. Mais, on sait d'ores et déjà qu'une famille de trois élèves quittera l'école, ce qui portera donc le nombre d'élèves prévu à 225.

A priori, il n'est pas prévu de fermetures sur l'école malgré les baisses d'effectifs.

*** horaires école 2021-2022**

Avec le retour acté par la mairie de Souleuvre en Bocage à la semaine de 4 jours, il s'agit de déterminer les nouveaux horaires de l'école. Une proposition des enseignants est examinée, qui permet de ne pas changer radicalement le fonctionnement actuel et de garder une après-midi moins chargée :

* 8h50 (accueil 8h40) – 12h20, pour une matinée de 3h30.

* 13h50 (accueil 13h40) – 16h20, pour une matinée de 2h30. Les horaires d'APC (pour les élèves en soutien) seraient de 16h20 à 17h05.

* la dérogation des PS est maintenue (départ pour la cantine à 11h55 et début de la sieste à 13h).

* le ramassage scolaire serait fixé vers 16h30 (Etant donné que l'APC ne concerne pas tous les élèves et qu'elle n'a pas lieu tous les jours, autant ne pas faire attendre les élèves pour prendre le bus).

***projets réalisés à venir**

Le contexte sanitaire bloque toujours les visibilités de sorties et d'intervenants dans l'école.

Pour les projets à venir :

→ En maternelle : le projet avec l'artiste Van Luc d'Arromanches (visite de sa galerie + land art sur la plage, et ensuite venue de l'artiste à l'école pour refaire des fresques).

→ En cycle 2 et cycle 3 : interventions du SEROC ; interventions de l'association La Loure, 3 séances par classe sur des chants et danses normand.e.s (les GS de Mme Vannier également seraient intéressés).

→ En cycle 2 : intervention de l'infirmière scolaire sur l'hygiène corporelle et dentaire ; une sortie dans la baie du Mont Saint Michel pour les CP, CE1, CE2, CE1-CM1 et CM1 ; une visite sur le château de Caen et ses deux musées pour les CE1 et CE2.

→ En cycle 3 : la visite du Mémorial de Caen et du musée de St Martin des Besaces pour les CM2.

*** contexte covid**

Des représentants de parents d'élèves ont été questionnés, ainsi que M. Beer, sur la transmission des informations en cas d'enfants déclarés positifs à la covid.

M. Beer explique le fonctionnement dans les écoles : en cas de situation positive, un directeur doit contacter son supérieur hiérarchique (l'inspecteur de l'Education Nationale de sa circonscription) qui, lui, entre en contact avec la cellule d'urgence covid de la direction académique et l'Agence Régionale de Santé. Ces dernières déterminent la réponse à apporter, la transmettent à l'inspecteur qui indique la procédure à suivre dans l'école au directeur. Les mesures prises, dont la communication, ne dépendent donc pas d'un directeur d'école.

M. Beer précise que, tant qu'il y a moins de 3 cas covid, une classe ne ferme pas et l'information n'a rien d'obligatoire. Mais, il est cependant possible d'indiquer aux enfants d'une classe (ou d'une zone, suivant les fonctionnements d'école) qu'ils ne sont pas cas contact à la suite de l'apparition d'un élève positif.

* **projet d'école 2020-2025**

Actions menées pour cette première année :

* au niveau du parcours scolaire : des actions sur la compréhension sont menées dans les classes (méthode Narramus, Catégo, travail sur la fluence,...).

* auprès des partenaires : il avait été envisagé de débiter par la mise en place de l'enquête climat scolaire, mais en raison des protocoles sanitaires, elle ne pourra pas être mise en place ; l'infirmière scolaire est venue aborder la notion d'hygiène avec les élèves de CP.

* au niveau des arts, de la santé, de la citoyenneté : le niveau 1 du label E3D (développement durable) a été obtenu ; la relation parents / enseignants a été détaillée dans le règlement intérieur dès l'année dernière.

* **la coopérative scolaire**

Etat des lieux par Mme Bourdon et Mme Yon.

Solde du compte bancaire au 11/02/20 : 16333,53€ et solde caisse : 54€

Recettes : opération galette des rois 2300€ (tous les remerciements du conseil d'école à la boulangerie de M. et Mme Jouenne), dons des familles 10€.

Dépenses : remboursement de matériels divers 114,37€ (en attente de la facture de la boulangerie et de l'acompte au photographe).

IV. Activités post et péri scolaires.

* **garderie maternelle de 15h45 à 16h**

Un seul personnel pour surveiller les différents enfants, avec garderie et bus à séparer, l'habillage d'enfants avant la récréa gym à gérer. C'est un temps que les enfants appréhendent, notamment les plus jeunes.

V. Sécurité et équipement

* **bilan du DUER**

Le DUER, c'est le Document Unique d'Evaluation des Risques dans lequel sont notés les travaux à entreprendre concernant la sécurité des élèves.

→ signalements déjà en cours : installation d'un visiophone au lieu d'une sonnette (demande appuyée par le gendarme présent lors du diagnostic sécurité) ; réhausser les clôtures de l'élémentaire (demande appuyée par le gendarme présent lors du diagnostic sécurité) ; installation d'une alarme dans le bâtiment à l'entrée ; installation d'une rampe d'accès ; accessibilité devant la porte coulissante (souvent inondée).

→ signalements depuis septembre 2020 : deux signalements sur le Radon et l'Amiante, obligatoire à réaliser pour toutes les écoles à la suite d'une demande de la direction académique (mais a priori, pas de soucis pour l'école, les différents comptes rendus ont été transmis au conseiller départemental sécurité et hygiène).

* **Exercice PPMS départemental**

Mardi 16 février était prévu un exercice académique du PPMS risques majeurs, mais il a été annulé en raison du contexte sanitaire. Il s'agissait à la fois de faire les exercices de sécurité tout en prenant en compte le contexte sanitaire. Du coup, il y avait un double objectif :

* que les équipes DSDEN, chefs établissements, directeurs, préfecture, maires, s'entraînent.

* que les élèves soient informés. Durant l'heure où l'exercice aurait été déclenché, une heure de formation à destination des élèves était prévue.

Un exercice PPMS risques majeurs devant tout de même avoir lieu, on le réalisera sur ce même schéma (entraînement et prévention auprès des élèves) avant les vacances de Pâques.

* **besoins en matériel et travaux**

Plusieurs tables branlantes ou abîmées dans la classe des CE1-CM1, si elles pouvaient être vérifiées et si besoin, en commander de nouvelles.

Il y a aussi des étagères à refixer suite à la pose des essuie-mains, ainsi qu'un porte livre rouge (classe CE1-CM1).

Même si cela a déjà été signalé dans les cahiers, l'école remercie à nouveau l'APE pour ses achats.

*** demande en mobilier**

M.Beer indique qu'une rencontre avec M.Martin et M.Declomesnil a eu lieu à la fin du premier trimestre afin de réaliser un état des lieux des travaux et projets à effectuer sur l'école.

*** Questions diverses**

A la suite de constats des enseignants, du personnel communal mais aussi de parents concernant le comportement d'une majorité de garçons des classes de CP dans la cour, la question a été mise à l'ordre du jour du 2^{ème} conseil d'école. Plusieurs problèmes sont pointés : le jeu en bandes, la rivalité et un rapport à la violence problématique.

Cerner les problèmes

Pourquoi le terme de bandes ? Les jeux de super héros ou les jeux de guerre, gentils contre méchants, dérivent souvent en bagarre. Le terme de bandes est employé car ce n'est pas le fait d'un ou deux élèves, ils se soutiennent entre eux dans leur jeu mais aussi dans leur bagarre : lorsque l'un répond les autres suivent.

Pourquoi le terme de rivalité ? Il y a un très fort esprit de compétition entre les garçons de cette génération, qui se ressent également en classe (activités de coopération difficiles). Dans la cour cette rivalité les amène à prendre le jeu beaucoup trop au sérieux (ils se narguent entre eux, s'invectivent) et entraîne de l'agressivité.

Pourquoi un rapport à la violence problématique ? Dans les mots, par exemple le terme *attaquer* est souvent employé à la fois pour désigner le jeu (*on joue à s'attaquer*) mais aussi pour désigner le moment où il y a eu bagarre (*on m'a attaqué*). Dans les attitudes, certains enfants disent ne pas avoir frappé parce que *des petits coups ça fait pas mal* ; ou encore, pris dans le jeu, des gestes déplacés sont portés sans réflexion ni retenue vers des parties du corps fragiles (parties génitales, visage) pouvant entraîner des blessures conséquentes.

Quelles solutions envisager ?

Des problèmes similaires se sont-ils déjà produits avec des CP ? Même si en maternelle on rencontre régulièrement des jeux de bagarre en GS, lors du passage en primaire les élèves se rendent compte en côtoyant les CE1 et CE2 que ces jeux-là ne se font plus et par mimétisme les élèves de CP changent de comportement. Ce n'est pas le cas avec la génération de cette année, et c'est la première fois que ça arrive.

Séparer les élèves ? Depuis la MS les élèves de cette génération sont partagés en 3 groupes (des problèmes étaient déjà présents en maternelle) qui varient chaque année mais sans réussir à trouver un bon équilibre.

La solution de la punition en appliquant les règlements ? Le règlement intérieur indique qu'on ne doit pas priver un enfant d'une récréation complète, mais il peut en être suspendu une partie pour faire un exercice. La mairie peut sanctionner voire exclure de la cantine.

Il faut aussi une réponse éducative. On évoque des enfants de 7 ans, le tout punitif ne peut suffire seul.

Sur la cour, grâce à l'APE, il y a eu un investissement dans des jeux de cour. Des zones sont ainsi créées et permettent de séparer les enfants à différents moments (sauf sur le temps du midi).

En classe les règles de vie sont reprises (même si elles sont en général connues) et les situations expliquées, mais cela empiète bien souvent sur le temps des autres apprentissages (lecture, écriture, mathématiques).

Un enseignant/le directeur peut se montrer disponible pour isoler un/des enfant.s dans une classe en cas de comportement violent dans la cour, pour une activité calme hors récréation (mandala relaxant, par exemple).

Enfin le rôle et le soutien des familles sont importants. Il s'agit de ne pas accepter ces comportements ; de reprendre et faire attention au vocabulaire employé ; de soutenir les enseignants et le personnel communal, et revenir vers eux si besoin en cas d'incompréhension (encore une fois, attention aux dires des enfants puisque leur rapport à la violence n'est pas évident). Les enfants ne modifieront pas leur comportement